

UNE VOUERIE MOUVANTE DES ÉVÊQUES DE METZ

SENONES, BERCEAU DE LA PRINCIPAUTÉ DE SALM-SALM

Lorsque fut posée la première pierre de l'abbaye de Senones, au VII^e siècle, ce geste inaugurerait l'histoire du pays de Salm en Vosges. Si nous cherchons, en effet, dans la longue tapisserie de notre civilisation chrétienne et occidentale, la première image tramée en ce pays, que trouvons-nous ? Une équipe de moines forestiers, agriculteurs et bâtisseurs dont la communauté constitue une sorte d'oligarchie religieuse et patriarcale. De cette abbaye, Dom Calmet, qui la gouvernera au XVIII^e et s'en fera l'historien, dira : « Quoique environnée de hautes montagnes chargées de bois, elle ne laisse pas d'occuper un terrain assez dégagé et assez large, où il y a un bourg considérable et plusieurs habitations, des prés et des terres labourables en assez grande quantité. »

Bien sûr, on se garderait d'insinuer qu'avant les moines il n'y avait rien. Dès les III^e et IV^e siècles de notre ère, le val de Senones eut ses noyaux de population. L'un d'entre eux, au village du Puid, s'était formé autour des puits de sel. De Raon-l'Étape, la *Strata Salinatorum* se dirigeait vers Ban-de-Sapt et le col de Saales. Le Donon était un sommet vénéré des antiques liturgies ; et l'on connaissait *Senon* ou *Senonvilla* longtemps avant l'abbaye.

Que reste-t-il donc de la thèse, souvent répétée, qui voudrait que Gombert, ou Gondelbert, premier abbé de Senones et précédemment évêque de Sens, ait imposé le toponyme *Senones* pour perpétuer dans les Vosges le souvenir de la ville et de la contrée d'où il venait (1) ?

S'il est exact que le premier abbé de Senones ait été Gondelbert, on constate en revanche que celui-ci ne coiffa jamais la mitre en l'église de Sens (2). De plus, si Gondelbert était arrivé de Sens,

(1) *Senonensium* = Sens ; pagus *Senonicus* : pays du peuple des Senones, Senonais ou Senons.

(2) Dans *Vie des Saints*, par les RR. PP. Baudot et Chaussin, O.S.B. (Paris, 1936), on lit à l'article *Saint Gombert, abbé* († vers 675) : « Gombert ou Gumbert (var. Gondelbert, Gondebert), d'une noble famille de Gaule. Parmi ceux qui en font un évêque de Sens, il en est qui le confondent avec le Gombert (Gombertus) qui figure réellement dans la liste épiscopale, mais de 773 à 778. Mabillon, dans ses *Annales ord. s. Bened.*, année 661, semble indiquer que Gombert n'était qu'un chorévêque. »

D'autre part, le cartulaire de l'abbaye de Senones contient la copie d'une charte d'immunité accordée par le roi Childéric II en 661 ou 662. Dans son ouvrage *L'avouerie de l'abbaye de Senones et la principauté de Salm*, M. Thouvenot fait toutes réserves sur l'authenticité de ce diplôme dont on n'a pu retrouver le texte original, et qui « est écrit dans un trop bon latin pour appartenir à cette époque ». Mais, à la vérité, ce dernier argument n'est pas absolument décisif, le copiste ayant pu, de sa propre initiative, améliorer le latin du texte original.



Armoiries de Jean VII, comte de Salm, chevalier de l'Ordre du Croissant

il aurait vraisemblablement apporté avec lui les disciplines monastiques de ce diocèse. Or, il n'en fut rien : Senones adopta la règle de saint Benoît avec les statuts de saint Colomban, tandis que le diocèse de Sens restait attaché, au moins jusqu'en 660, à une observance différente.

Quant à une corrélation éventuelle entre le nom de cette ville épiscopale de Sens et celui de Senones en Vosges, ne devrait-elle pas inclure bien d'autres noms de localités : Sennones, en Mayenne ; Senonnes, en Loire - Atlantique ; Sens - de - Bretagne, en Ile-et-Vilaine ; Sens-Beaujeu, dans le Cher ; et même Senonges, dans les Vosges ? Toutes ces homonymies ont bien des chances d'être fortuites (1).

Quand la bure a besoin d'une épée

Exerçant leur juridiction sur un vaste domaine au-delà de leur campanile, les moines de Senones en Vosges auront besoin d'être assistés dans les tâches qui ne répondent pas spécifiquement à leur vocation de spiritualité, d'éducation et de bienfaisance. A cette fin, ils vont s'adresser à un personnage laïque, l'avoué, ou voué.

Cette institution était très ancienne (2). Au temps de Rome, les empereurs avaient voulu que les ecclésiastiques fussent représentés, dans les tribunaux et à l'armée, par un agent spécial : *causidicus*, *defensor*. De cet agent, dont la mission était accidentelle et temporaire, la monarchie franque fera un fonctionnaire permanent, intermédiaire obligatoire entre l'immunité ecclésiastique et le pouvoir royal, nommé solidairement par le roi (ou son représentant) et, selon le cas, par l'évêque, l'abbé ou l'abbesse, en assemblée publique. Si l'avoué représente un évêque, on l'appelle *vicodominus*, *vidame*, quelquefois *comte* ou *vicomte*. S'il représente un abbé ou une abbesse, il est qualifié *defensor*, *tutor*, *conservator* et, plus habituellement, *advocatus*. La nécessité de l'assistance d'un voué au service de l'établissement ecclésiastique procède du principe que les membres du clergé doivent s'abstenir des *negotia soecularia*.

(1) Cf. O. Rossé : *Une opinion sur l'origine de l'abbaye de Senones*, dans *Bulletin de la Société Archéologique de Sens*, tome XII, 1943.

(2) Cf. Edouard-Théodore Bonvalot : *Histoire du droit et des institutions de la Lorraine et des Trois-Evêchés* (Paris, 1895) ; M. Thouvenot : *L'avouerie de l'abbaye de Senones et la principauté de Salm* (Thèse de doctorat en droit, Bordeaux, 1908) ; L. Schaudel : *Les comtes de Salm et l'abbaye de Senones aux XII^e et XIII^e siècles* (Nancy, 1921). Concernant la question des voueries en général, l'ouvrage classique est celui de F. Senn : *L'institution des avoueries ecclésiastiques* (Paris, 1903) ; mais depuis, il y en a eu d'autres dont la bibliographie a été donnée par Gabriel Le Bras dans *Institutions ecclésiastiques de la chrétienté médiévale*, livre II (Paris, 1964).

A l'époque féodale, on attend surtout du voué qu'il soit un protecteur. Il veille à la sécurité des personnes et à l'intégrité des biens ; il est chef militaire ; il est justicier. Lorsqu'une sentence comporte effusion de sang, il lui incombe de la faire appliquer. Elu par l'autorité religieuse qui le prend à son service, il est révocable. Comment est-il rémunéré (1) ? En Lorraine, les honoraires d'un voué d'abbaye sont évalués au tiers des amendes imposées dans le ressort de la vouerie. En outre, il perçoit des redevances fixes, en nature et en argent ; une portion de sol peut lui être attribuée (2). Un même établissement ecclésiastique a parfois en même temps plusieurs voués.

Mais le statut des voueries va se modifier. La charge de voué, avec les avantages qui lui sont inhérents, cessera d'être élective et révocable ; du XI^e au XII^e siècle, elle obéira à l'usage féodal de transmission héréditaire et se transformera en propriété familiale et irrévocable.

La situation de la vouerie de Senones fut d'ailleurs assez particulière du jour où Charlemagne eut fait don de l'abbaye à son chancelier Angilramne, évêque de Metz de 768 à 791. Auprès de cette abbaye, devenue épiscopale, le voué sera un fonctionnaire relevant de l'évêque de Metz, auquel il devra l'hommage lige de vassal à suzerain. Ainsi, deux fiefs coexisteront : celui de l'abbé, avec jouissance de la propriété foncière et droit de juridiction, et celui du voué, avec obligation de fournir et d'entretenir un contingent militaire, tout comme, éventuellement, de construire à ses dépens les forteresses pour la défense du domaine abbatial. A signaler aussi que la pluralité des voués se remarque à Senones : il y en a un, nommé par l'évêque de Metz, pour les possessions centrales de l'abbaye, et un autre, ou plusieurs autres, relevant de l'abbé, pour les possessions extérieures.

Quel est le haut baron qui ne convoite une vouerie, source d'influence et de profits ? A peine l'a-t-il obtenue, que les relations entre le voué et l'établissement ecclésiastique se font généralement orageuses et procédurières, le voué n'aspirant qu'à disposer de la suzeraineté. Ne détient-il pas la puissance des armes dans une charge désormais attachée à sa personne et à sa race ?

(1) E.-T. Bonvalot croit que la charge de voué, avant d'être rémunérée, avait d'abord été gratuite. Mais, selon F. Senn, op. cit., il n'est pas trace que cette gratuité ait jamais existé : opinion admise par Schaudel.

(2) « L'abbé de Senones, écrit E.-T. Bonvalot, abandonne à son voué la terre de Bayon. » En réalité, cette affirmation repose sur une simple hypothèse de Dom Calmet, lequel a pensé que Bayon était peut-être l'*Ambaïum* de la chronique de Richer : « terrae... quae adhuc Ambaïum vulgo appellatur ».

A l'entrée en scène de la maison de Salm dans les Vosges, l'abbaye avait franchi le cap de son cinquième centenaire (1). Selon la légende, le premier auteur de cette maison aurait été un saint personnage du IV^e siècle qui aurait eu l'originalité de mourir deux fois : la première fois, il fut ressuscité par saint Materne, premier évêque de Cologne ; la seconde, il fut martyrisé. Plus tard, Gislebert, moins séraphique que son ancêtre supposé, aurait enlevé une fille de l'empereur Lothaire et perpétué son lignage avec le concours de cette princesse, nommée Ermengarde (2).

Nulle affabulation n'est plus à craindre avec Hermann I^{er} de Luxembourg, comte de Salm, élu roi de Germanie et sacré à Mayence en 1081, rival de l'empereur Henri IV dans la querelle du Sacerdoce et de l'Empire. Hermann I^{er} était le neveu et le petit-neveu de deux prélats de la maison de Luxembourg, lesquels, pendant 66 ans, occupèrent tour à tour le siège épiscopal de Metz : Thierry II (de 1006 à 1047) et Adalbéron III (de 1047 à 1072). Fixé à Metz dès son jeune âge, Hermann I^{er} y reçut la bienfaisante influence de son oncle Adalbéron III, réputé pour sa sagesse et sa piété (3). Après l'épiscopat d'Adalbéron III, vint celui d'Hérیمان (1073-1090), qui fit d'Hermann I^{er} son *miles*, c'est-à-dire le comte ou haut-voué épiscopal de Metz, Fils d'Hermann I^{er}, Hermann II était on ne peut mieux placé pour obtenir un jour la vouerie de Senones ; et c'est ce qui se produisit (4).

Appelé, de par ses fonctions, à résider dans les Vosges, Hermann II y a pris femme. Et il n'a pas choisi une petite bergère. Agnès de Montbéliard-Mousson-Bar est la sœur du cardinal Etienne de Montbéliard, évêque de Metz de 1120 à 1163 (5), et la nièce

(1) Avant les comtes de Salm, Senones avait eu d'autres voués, tels les seigneurs de Turkestein, de la maison d'Alsace.

(2) Bibliothèque Nationale, Paris, *Pièces originales*, 2619, p. 320.

(3) Le chroniqueur Sigebert de Gembloux, cité par Schaudel, a mentionné la grande sagesse et la rare piété d'Adalbéron III.

(4) La date à laquelle Hermann II de Salm fut investi de la vouerie de Senones reste imprécise. On sait, par Dom Calmet, qu'Hermann II était voué de Senones en 1111 et que, six ans plus tôt, en 1105, il y avait un autre voué de Senones qui se nommait Gobert de Tincey (ou Tincry). « C'est donc entre 1105 et 1111, conclut Thouvenot, qu'il faut placer l'arrivée dans les Vosges du premier seigneur de Salm. » Mais Schaudel conteste cette assertion, faisant observer que le voué cité en 1105, Gobert, était « très probablement préposé à la défense d'un domaine extérieur de l'abbaye », et qu'Hermann II pouvait avoir hérité la vouerie de Senones de son père, Hermann I^{er}. C'est, à notre avis, l'opinion la plus plausible. Pour le moins, comment ne pas voir un lien de fonctions entre le père, haut-voué de l'évêché de Metz, et le fils, voué d'une abbaye mouvante du même évêché ?

(5) Pour la chronologie des évêques de Metz, cf. *Les évêques de Metz*, par Henri Tribout de Morembert et Albert Haefeli, dans *Annuaire de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Lorraine*, tome LXI, année 1961.

du pape Calixte II. Les époux résident au château de Langenstein, bientôt appelé Pierre-Percée en raison d'un puits foré dans le rocher, œuvre merveilleuse pour l'époque. De nos jours subsiste un donjon ruiné que pressent les cimiers serrés d'une immense infanterie sylvestre.

La comtesse Agnès, qui avait eu trois enfants d'un défunt comte de Langenstein, donnera trois fils à Hermann II, non sans que cette seconde union soit attristée par une guerre où Hermann prendra parti, aux côtés de Simon, duc de Lorraine, contre les frères d'Agnès : l'évêque Etienne et Renaud, comte de Bar. Le principal épisode des hostilités fut le siège du château de Pierre-Percée, suspect de servir à lancer des opérations de pillage sur les terres voisines, dépendantes de l'évêché de Metz, y compris sans doute les terres de l'abbaye de Senones. L'évêque de Metz voulut réduire cette place forte et l'assiégea. Trois bastions furent dressés à proximité, afin de la priver de tout secours extérieur. Pierre-Percée résista pendant plus d'un an. L'évêque Etienne eut le dernier mot ; Hermann II et son fils aîné, Hermann III, tombèrent tous deux dans cette guerre. Mais, en dépit d'aussi sévères tribulations, la maison de Salm allait conserver la vouerie de Senones.

Une coexistence souvent difficile

Ce fut le comte Henri II (né d'Henri I^{er}, second fils d'Hermann II) qui imposa le nom de Salm à l'important château qu'il fit bâtir sur un sommet dominant les vallées de la Bruche et de Grandfontaine, à la source des ruisseaux qui courent dans les bois vers Framont et vers Schirmeck. Héritier en partie de Blâmont par sa mère, Havide de Lutzelbourg, marié lui-même à Judith de Lorraine, Henri II était amplement possessionné dans la région ; et cette forteresse de Salm, à un emplacement de choix pour contrôler les accès du pays au nord-est, pouvait déjà indiquer l'intention de créer un Etat indépendant.

Il a été dit que le château de Salm avait été implanté à l'intérieur du domaine de l'abbaye, et par une sorte d'abus d'autorité. Cette opinion, accréditée par le moine bénédictin Richer, de Senones, et après lui par Dom Calmet, a été contestée. On a observé que ce château fut placé en lisière du domaine primitif de l'abbaye, et l'on s'est demandé pourquoi le comte Henri II, avant d'entreprendre une construction aussi considérable et aussi onéreuse, ne se serait pas rendu propriétaire indiscuté du terrain s'il ne l'avait pas déjà été. Toutefois, n'y a-t-il pas là un raisonnement, plutôt qu'un argument concret ? Il n'était pas rare que les voués fissent bâtir dans le territoire ecclésiastique des châteaux forts qui, sous couvert de défendre leurs protégés, pouvaient aussi bien servir à les intimider ; et c'est apparemment ce que fit Henri II.

Il fut d'ailleurs assez habile pour que ses relations avec l'abbaye de Senones n'eussent jamais un caractère litigieux. Il versait ponctuellement à celle-ci une redevance d'acensement de deux sols strasbourgeois que ses successeurs continueront de payer ⁽¹⁾. Diplomate, il prit un vif ascendant auprès de l'abbé en sachant pacifier un conflit qui l'opposait à ses moines. Généreux, il étendit ses bienfaits à plusieurs monastères : Haute-Seille, Saint-Sauveur, sans oublier Senones.



Tombeau de Philippe de Florange,
Grand Prévôt de Saint-Dié,
Evêque de Metz

Henri II fut aussi un pèlerin. Il s'engagea dans la troisième Croisade sous les bannières de l'empereur Frédéric Barberousse.

A son retour de Terre Sainte, il vivra encore plus d'un demi-siècle et sera inhumé vers 1246, âgé d'environ 94 ans, en l'église abbatiale de Saint-Pierre de Senones. Il avait été précédé dans la tombe par son fils Henri III († 1228) qui fut moins heureux dans ses rapports avec le monastère de Senones et dont Richer a écrit : « C'était un guerrier superbe, se fiant outre mesure à sa jeunesse et à sa vigueur ; il aspirait au royaume d'Allemagne. »

Fils du comte Henri III et de Marguerite de Bar, le comte Henri IV, voué de Senones, sera seigneur des châteaux de Salm, Pierre-Percée et Morhange, mais ses domaines auront été amputés de la terre de Blâmont, au bénéfice de Ferry de Salm, frère cadet de son père, et fondateur de la maison des comtes de Blâmont.

Par ailleurs, Henri IV n'aura pas de chance avec l'autorité ecclésiastique. L'évêque de Metz, Jacques de Lorraine, lui fera la vie dure. Henri IV ayant voulu exploiter un puits d'eau salée creusé sur son ordre près de son château de Morhange, l'évêque de

(1) Les Salm payèrent jusqu'en 1598 cette redevance et en furent officiellement déchargés par un arrêt du Grand Conseil, sous Louis XIV.

Metz, qui avait ses propres salines dans le voisinage, se crut-il menacé de concurrence ? Il fit démolir le nouvel établissement. Après cette déconvenue, le comte vendit sa terre de Morhange au duc de Lorraine et la reçut de lui en fief (1255) ⁽¹⁾.

Autre rivalité d'intérêts : des gisements de fer ayant été découverts à Framont, Henri eut le dessein d'en tirer parti et y installa des forges. Aussitôt, l'abbé de Senones, propriétaire du terrain, en prit ombrage. Il martela de ses récriminations les oreilles de l'évêque et obtint que les ateliers fussent détruits. C'était une bien médiocre victoire. La mort du prélat, en 1260, allait délivrer Henri d'une implacable crose. En novembre 1261, le nouvel évêque de Metz, Philippe de Florange, scellera le traité intervenu entre l'abbé de Senones, Baudouin, et le comte de Salm pour la reconstruction et la mise en valeur des forges à frais et profits communs. Quant aux châteaux de Salm et Pierre-Percée, après vente à l'évêque de Metz, ils seront concédés en fiefs au comte Henri IV.

Ce seigneur, dont les initiatives industrielles méritent d'être soulignées, eut sa sépulture en 1292 sous une dalle de l'abbaye de Salival. De son mariage avec Laurette de Bliescastel, il avait eu deux fils : Henri V († 1288) et Jean I^{er} qui continuera la lignée.

Un trouvère passait par là

Les belles heures du château de Salm laisseront leur trace dans un long poème, écrit vers la fin du XIII^e siècle, et qui sera le « vaisseau favorisé » que l'oubli n'engloutira pas...

Voyageant de château en château, un trouvère était passé par celui de Salm à la mi-août 1284. Il se nommait Jacques Brétex, et racontera sa visite dans ses vers.

Il vante les qualités qui distinguent entre tous le seigneur du lieu :

Car c'est cil qui les autres passe
De cortoisie et de largesce,
Gentil proudome a en son cors.
Grant bien me fait quand je recors
De lui les biens et les honour.

De bon matin, au château de Salm, Jacques Brétex a entendu les guetteurs saluer le jour au son de la corne. Promptement levé, il s'avise d'une promenade dans les bois :

Parmi le bois alai jouer
Pour mes pansées remuer.

Au détour du sentier, quelle rencontre fait-il ? Celle d'un chevalier qui sans doute avait tenté d'occire un fauve à l'échine récalcitrante, à en juger par la lance brisée qu'il serrait dans son

(1) L. Schaudel : *Badonviller*.

poing. Jacques Brétex le reconnaît : c'est Conrad Warnier, landvogt (comte provincial) de la Haute-Alsace. Dans la conversation, le trouvère vante la grande assemblée qui se tiendra à Chauvenci à la Saint-Rémy prochaine : « Si vous aimez les joutes, les tournois et les danses, dit-il au chevalier, ne manquez pas cette occasion d'éprouver votre vaillance et de vous divertir. » Warnier promet : il ira à Chauvenci avec son fils, Conradin.

Mais le trouvère et le chevalier avaient bavardé si longtemps qu'à son retour au château, pour le repas, Brétex trouve les convives attablés. A peine s'est-il assis, que le comte de Salm lui demande d'où il vient. Et l'on écoute le trouvère à la langue bien pendue qui, pour amuser son auditoire, se met à imiter le langage peu châtié et l'accent de terroir du chevalier alsacien.

Au moment de prendre congé, Jacques Brétex reçoit du comte divers cadeaux : une cotte d'armes, un corselet, une housse verte, « des mouffles et un chaperon fourrés de bon fin vair ». Escorté par les varlets, le trouvère quitte le château et s'éloigne sur son cheval, tout en songeant à son futur poème de plusieurs milliers de vers : *Les tournois de Chauvenci* ⁽¹⁾.

Le comte Jean IX de Salm

L'abbaye de Senones, en tant que puissance féodale, ne pouvait pas échapper à la décadence qui frappa les juridictions ecclésiastiques. De protecteurs, les voués deviendront les maîtres. Désormais, la maison de Salm, qui sait se concilier les populations, est en marche vers la souveraineté. Elle peut d'ailleurs sortir de ses possessions vosgiennes tout en restant chez elle, et faire le tour de la Lorraine en visitant les fiefs qui ont élargi son patrimoine. A Nancy, les ducs la distinguent et l'honorent : depuis la seconde moitié du XV^e siècle jusqu'à la fin du XVI^e, trois comtes de Salm seront maréchaux de Lorraine en trois générations successives.

Toutefois, leur dynastie ne possède plus que la moitié des droits sur le comté de Salm, l'autre moitié étant devenue, à la suite d'une alliance, la part des Rhingraves, lesquels s'intitulent eux aussi comtes de Salm. C'est de cette seconde dynastie que seront issus les princes souverains, tandis que la première, avant de laisser sa part du pays de Salm en héritage à la maison de Lorraine, aura été représentée par un personnage prestigieux : le comte Jean IX.

Jean IX, qui avait été élevé à la cour de Charles Quint, assumé, dans les conseils du duc Charles III dont il était l'ami écouté, un rôle prépondérant. Maréchal de Lorraine, comme l'avaient été son père et son grand-père, il sera en outre conseiller d'Etat, gouverneur de Nancy et surintendant de la maison du duc. Homme de

(1) Jacques Brétex : *Les tournois de Chauvenci*. (Valenciennes, 1835.)



Jean IX, comte de Salm, Conseiller d'Etat, Maréchal de Lorraine, Gouverneur de Nancy (+ 1600)

guerre et homme de gouvernement, administrateur, urbaniste, humaniste, la diversité de ses aptitudes, son ardeur à entreprendre, son goût des réalisations, la confiance que lui accorda son souverain, firent de lui, en Lorraine, l'un des principaux animateurs de son temps.

Il s'acquitta avec succès de plusieurs opérations militaires, sachant riposter au comte Philippe de Hanau en s'emparant de Bitche et de Lutzelstein, ou refouler les reîtres protestants comme il le fit à Baccarat. Il est aux côtés du duc Charles III en 1564, pour accueillir à Bar-le-Duc la reine-mère Catherine de Médicis et le jeune roi Charles IX. Il siège au tribunal des Grands Jours de Saint-Mihiel, aux assises des Vosges de 1572 et à l'assemblée du 1^{er} mars 1574 destinée à homologuer le texte légal des coutumes du duché. Il est, en 1597, chef du conseil pour la durée du séjour du duc aux eaux de Plombières. En cette même année 1597, il est délégué à Vienne par le duc pour faire acte de foi et hommage devant l'empereur Maximilien.

Metz lui conféra le droit de bourgeoisie pour services rendus à la cité. A Nancy, son nom restera attaché à la construction de la nouvelle ville et à l'aménagement de nouveaux dispositifs fortifiés. Reconnaisante, la capitale de la Lorraine fera frapper des jetons à l'effigie de son gouverneur.

Le comte Jean IX était un ami des lettres. Le jésuite Fronton du Duc lui dédiera sa tragédie *La Pucelle*. En 1599, il fut agonothète de l'université de Pont-à-Mousson, c'est-à-dire qu'il fit les frais de la distribution des prix. Parmi les volumes au timbre de ses armes distribués en la circonstance, un exemplaire de la *Poliorcétique* de Juste Lipse récompensa le rhétoricien Jean de Jubainville, premier prix de vers latins.

Aussi l'on s'étonne qu'un homme aussi considérable, que son éducation et ses fonctions devaient habituer à la maîtrise de soi, ait été si impulsif. Ici apparaît, chez lui, l'un des traits les plus singuliers de son caractère : une fougue naturelle allant parfois jusqu'à de tragiques élancements.

Au cours d'un voyage, comme il arrivait dans un château à la nuit fermée, pour y faire étape, il voulut s'enquérir de ses serviteurs et de ses chevaux. La fatalité fit que l'un de ses palefreniers, Antoine, qui accourait, heurta son maître dans une allée obscure. Jean IX ne le reconnut pas et, se croyant assailli par un malfaiteur, étendit son domestique d'un mortel coup de dague. Affolé de sa méprise, il s'éclipsa. Pour récupérer son maréchal, le duc dut lui signer des lettres de rémission et réclamer sa présence par message, « ayant des affaires importantes à lui communiquer ».

Une autre nuit, faisant une ronde dans les rues de Nancy à la tête d'un piquet de sa compagnie, il rencontra par hasard, entre

la place Saint-Epvre et la place des Dames, Jean des Salles, seigneur de Gombervaux, qui déambulait en semblable équipage. Le comte Jean IX avait eu une algarade à Bar-le-Duc avec le seigneur de Gombervaux, et aussitôt ce souvenir s'enflamma dans son esprit. Séance tenante, il apostropha son adversaire : « En garde, Gombervaux ! Souviens-toi de Bar ! » Le malheureux Gombervaux râlait déjà sur le pavé que les deux partis croisaient encore le fer. L'impétueux maréchal prit la fuite, attendit que le duc lui eut signé sa grâce, mais eut à payer 10 000 francs barrois à la veuve et aux deux filles de la victime.

Jean IX s'emportait-il devant le duc Charles III ? Celui-ci savait modérer l'humeur de son conseiller et lui faire la leçon avec opportunité. Le feu avait pris dans une aile du palais ducal par la faute d'un domestique. Appelé devant le duc, le responsable tentait de s'expliquer lorsque Jean IX, qui était présent, se mit à le frapper. Très calme, le duc s'interposa : « L'aile qui a pris feu, dit-il, me déplaisait depuis longtemps. J'allais la faire abattre. Cet homme m'a donc rendu service. Laissez-le. »

Tenu de résider le plus souvent à Nancy, Jean IX s'y était fait construire, place de la Carrière, un bel hôtel que nulle épouse, hélas ! ne vint jamais égayer. Il avait aimé la gracieuse Louise de Vaudémont et fut aimé d'elle. Mais la jeune princesse fut assez sentimentale pour accepter l'alliance d'un autre prétendant, celui qui la fit reine de France, le roi Henri III. Telle fut la seule défaite — fort honorable — du maréchal Jean IX de Salm que l'on avait surnommé le comte des capitaines et le capitaine des comtes.

Le coup d'Etat des comtes de Salm

La haute situation de Jean IX à la cour, aux armées — sinon dans les cœurs — de Lorraine ne doit pas faire oublier le féodal qu'il fut. Comment se manifesta, dans l'histoire du pays de Salm, un seigneur aussi puissant, résolu et hardi ?

Le pays de Salm comportait, d'une part, les terres relevant de Pierre-Percée et de Badonviller, sa capitale, d'autre part, l'ancienne vouerie de Senones où la mainmise des comtes tendait à se substituer au pouvoir temporel des abbés. Les deux comtes de Salm étaient alors Jean IX et le Rhingrave Frédéric, associés dans la jouissance indivise de ces domaines. Notons d'ailleurs que Frédéric avait épousé une sœur de Jean IX, Françoise de Salm (1).

(1) Quoique ayant adhéré à la Réforme, le Rhingrave Frédéric mit son épée au service des rois de France pendant les guerres civiles de la seconde moitié du XVI^e siècle et fut blessé à Moncontour en 1569. Grand écuyer de Lorraine, il officia en cette qualité lors de la pompe funèbre du duc Charles III, à Nancy en 1608, remplaçant son fils, le Rhingrave Philippe-Othon, devenu titulaire de la charge, absent.

Cependant la petite guerre avait continué, non sans une louable persévérance, entre l'autorité comtale et l'autorité abbatiale. En 1522, l'une et l'autre s'étaient disputé le droit de juger un pauvre diable détenu pour vol par la justice comtale. En 1566, les comtes de Salm ayant prélevé, à titre d'impôts, une douzaine de chevaux et quelques ruminants sur les communautés de Chatas et de Mesnil, le couvent de Senones s'était hâté de s'en plaindre au duc de Lorraine, pour restitution.

S'étant libéré de l'hommage dû à l'évêque de Metz, Jean IX veut asseoir sa souveraineté sur le pays. Pour y parvenir, il saura provoquer l'événement décisif. Il médite une sorte de coup d'Etat dans lequel le Rhingrave Frédéric, son beau-frère et comparsonnier, sera pleinement son allié.

Remarquons ici que Frédéric, protestant, fera jouer les dissensions religieuses à son profit et au détriment des moines de Senones, tandis que Jean IX, catholique — quoique non exempt de sympathies adverses — essaiera de tenir la balance égale entre les deux cultes.

En février 1571, à Badonviller, une assemblée est convoquée : de Badonviller et communautés voisines, de la vallée de la Plaine et du val de Senones, officiers et maires sont venus. Tous prêtent serment de fidélité et obéissance à Jean IX et à Frédéric.

Comment l'abbé de Senones, Raville, va-t-il réagir ? N'osant pas s'adresser à la Chambre impériale de Spire, où les comtes de Salm ont déjà obtenu des mandements contre l'autorité abbatiale de Senones, il présente directement une requête à l'empereur Maximilien III. Un arbitre sera nommé : Nicolas de Polweiller, grand bailli d'Alsace. Ce magistrat voudra entendre les parties et présidera à Haguenu, en juin 1571, deux conférences infructueuses (1).

Les comtes de Salm, persuadés que la Chambre impériale de Spire leur est favorable et que l'Empereur se cantonnera dans un formalisme inoffensif (2), décident d'abattre leur jeu. Ils vont organiser, à Senones cette fois, un rassemblement analogue à celui de Badonviller au mois de février précédent, mais ayant l'allure d'une démonstration populaire et assorti d'un acte juridique. C'est ainsi que, le 29 septembre 1571, Jean et Frédéric se présentent à l'abbaye où les habitants de la contrée sont venus en foule les

(1) Archives départementales de Meurthe-et-Moselle. Inventaire Dufourny.

(2) Les empereurs germaniques paraissent avoir accordé des droits de juridiction et de souveraineté à la maison de Salm dès le XIV^e siècle. (Archives départementales de Meurthe-et-Moselle. Inventaire Dufourny.)



Le Rhingrave Frédéric, comte de Salm (+ 1608)

attendre. Reconnus pour souverains et seigneurs régaliens, ils reçoivent le serment d'obéissance et de fidélité des populations, acte de ce serment étant immédiatement enregistré par un notaire, témoins à l'appui.

L'abbé de Senones protesta auprès du duc de Lorraine et de l'empereur Maximilien. L'Empereur réprova le coup d'Etat, mais prépara les voies à un compromis dont l'élaboration fut dirigée par Jean de Manderscheidt, évêque de Strasbourg. Le 2 octobre 1573, l'abbé Raville ratifiait le plébiscite. Les moines qui s'étaient enfuis rentrèrent au monastère, contraints de s'incliner devant la suprématie de la maison de Salm et devant l'essor de la religion luthérienne.

Autre acte de longue portée historique : le partage de 1598. Le comte Jean IX, avant que l'abbaye de Salival ne reçoive ses restes mortels, en 1600, et que le poète lorrain Alphonse de Ramberviller ne lui dédie une lyre éplorée, avait institué pour légataire sa nièce, Christine de Salm. Or celle-ci a épousé François II de Lorraine, comte de Vaudémont. Résultat : l'héritage du comte Jean IX allait entrer dans la maison de Lorraine. Dans cet héritage, le comté de Salm en Vosges comptait pour moitié, l'autre moitié restant toujours la part des Rhingraves.

Quant à la Réforme, elle s'affaiblira au pays de Salm dès le début du XVII^e siècle. S'il est vrai que les protestants eurent à choisir entre l'abjuration et l'exil, cette alternative motiva-t-elle, à elle seule, les retours au catholicisme ? N'est-il pas juste de faire la part de l'influence de François de Lorraine-Vaudémont et du succès des jésuites dans leurs missions ? L'un d'eux, qui venait de prêcher à Badonviller, tomba malade à Lunéville ; il allait mourir lorsque saint Pierre Fourier, venu l'assister, lui rendit la santé (1625). Considérée comme miraculeuse, cette guérison fit grand bruit. Envoyé ensuite à Badonviller, saint Pierre Fourier y opéra de nombreuses conversions. Ajoutons que le Rhingrave Philippe-Othon, fils du Rhingrave Frédéric, s'était lui-même converti au catholicisme avant de devenir, en 1623, prince du Saint-Empire et premier prince de Salm.

Cinq siècles se sont écoulés depuis le jour où un comte de Salm avait été nommé voué de l'abbaye de Senones par la grâce de l'évêque de Metz. Son dernier descendant mâle dans les Vosges y a fait admettre sa souveraineté. On entre dans des temps nouveaux. Les vieilles querelles contre les juridictions ecclésiastiques sont périmées. En prenant le relais de la première dynastie de Salm, les Rhingraves savent que désormais leur combat les appelle auprès des monarques dont ils ont à espérer un accroissement de lustre et un couronnement d'ambitions : le roi de France et l'empereur germanique. Leur titre de comte s'efface devant celui de prince, en attendant qu'au siècle de Louis XV soit délimité à leur profit le petit Etat autonome de Salm-Salm dont l'idée aura cheminé dans l'histoire depuis le siècle de saint Louis.

Pierre de LA CONDAMINE